

## À LA CHASSE, EN CONTEXTE DE PANDÉMIE, PAS DE PLACE À L'IMPROVISATION.

**Rouyn-Noranda, le 18 septembre 2020** – En ce début de période de chasse, prévoyez vos activités de chasse à venir en discutant des points suivants avec vos proches avant votre expédition :

- Respectez le nombre maximum de 10 personnes dans le même camp;
- Gardez la distanciation de deux mètres et portez le couvre-visage lorsque vous êtes en présence de personnes qui n'habitent pas avec vous;
- Pour le coucher, prévoyez que les lits soient à au moins deux mètres de distance de la tête des gens qui n'habitent pas avec vous, si nécessaire une séparation physique devra être installée;
- Apportez vos propres boissons et repas et ne partagez pas les condiments;
- Évitez de partager des objets (ex. : chaudrons, cuillères, etc.) et chacun fait sa vaisselle au fur et à mesure;
- Respectez les normes d'hygiène (lavage fréquent des mains avec du savon ou une solution à base d'alcool, tousser dans le creux du coude et jeter les mouchoirs à la poubelle);
- Nettoyez plusieurs fois par jour les surfaces (comptoirs, poignées, robinets, cruches d'eau, etc.). Identifiez une personne responsable pour cette tâche;
- Gardez le même groupe de chasseurs tout au long de l'expédition et évitez de recevoir des visiteurs;
- Veuillez tenir compte que la présence au camp de chasse devrait être interdite aux personnes qui présentent des symptômes liés à la COVID-19 ou qui présentent des facteurs de risque (système immunitaire affaibli, diabète, les maladies cardiaques, pulmonaires et rénales, être âgées de 70 ans et plus);
- Passez le plus de temps possible à l'extérieur, cela améliorera vos chances de succès et cela diminuera vos risques d'exposition à la COVID-19;
- Si vous avez à débiter un orignal avec vos partenaires, portez un couvre-visage et, idéalement, des lunettes ou une visière;
- Réservez l'utilisation d'un même mirador aux gens qui habitent ensemble et chacun devrait avoir ses équipements (ex. : cornet, jumelles, pot d'urine);
- Nettoyez l'espace toilette après chaque utilisation.

Favorisez l'enregistrement en ligne du gibier en consultant le site Internet suivant : <https://mffp.gouv.qc.ca/>

Si vous utilisez une station d'enregistrement en personne, vous devez respecter les règles en vigueur.

UNIR NOS FORCES  
POUR LE BIEN-ÊTRE  
DES GENS D'ICI

HUMANISME

ENGAGEMENT

TRANSPARENCE

COLLABORATION

Pour d'autres informations, veuillez consulter le site [quebec.ca](http://quebec.ca) section [Chasse, pêche et piégeage durant la pandémie de la COVID-19.](#)

Faites-en sorte que la chasse 2020 soit une source de beaux souvenirs et n'invitez pas la COVID-19 avec vous.

**Renseignements :**

Service des communications

[08\\_ciissat\\_communications@ssss.gouv.qc.ca](mailto:08_ciissat_communications@ssss.gouv.qc.ca)

1 833 230-9633